



FO reçu par la Direction Carrefour

15 février 2018

Ce jour, 15 février 2018, une délégation FORCE OUVRIERE menée par Michel Enguelz Délégué de Groupe a été reçue par la Direction Carrefour à Boulogne Billancourt. Cette réunion n'avait d'autre but que de poser nos revendications sur tous les sujets brûlants qui font l'actualité sociale du Groupe. Les principales entités de Carrefour France étaient représentées, pouvant ainsi soumettre nos revendications et faire part des préoccupations des salariés.

La première de nos demandes a été de fixer un calendrier social répondant aux exigences légales sans pour autant négliger le temps de l'expertise et de l'analyse.

Ayant déjà évité la mise en place de la Rupture Conventionnelle Collective, nous débutons les travaux en évoquant le Plan de Départs Volontaires (PDV) des sièges, où 2400 salariés devront quitter l'entreprise, et le Plan de Sauvegarde de l'Emploi des magasins de la proximité (ex-Dia) menaçant directement plus de 2200 emplois.

Il est inenvisageable pour la délégation FORCE OUVRIERE qu'il puisse y avoir une inégalité de traitement entre les deux projets. Chaque salarié des sièges et des magasins de proximité devra se voir proposer une offre répondant à ses attentes.

Après avoir analysé les différents plans appliqués en France dans d'autres entreprises, nous réclamons que la durée du congé de reclassement soit de 36 mois afin de permettre un retour à l'emploi le plus efficace possible.

Les budgets de formation sur des projets d'adaptation et de reconversion devront être triplés par rapport à ce que propose l'accord de Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences (GPEC).

La délégation FO a demandé trois étages indemnitaires :

- L'indemnités prévu par la Convention Collective (obligatoire)
- L'indemnité Complémentaire prévue par l'accord de Méthode (obligatoire)
- Une indemnité additionnelle (2,5 mois de salaires par année d'ancienneté) (revendication)

Nos revendications ont aussi porté sur l'accompagnement des salariés de plus de 57 ans.

Cet entretien n'étant qu'un préalable aux futures réunions, tous les sujets n'ont pas été évoqué, nous réservant la possibilité de négocier ligne par ligne, mesure par mesure, incluant l'ensemble des salariés concernés. C'est ainsi que la direction nous a annoncé la date de la première réunion du Comité Social des Sièges (Instances d'information et de suivi des plans) qui sera le 7 mars. C'est à cette date que nous connaissons l'ampleur du PDV des sièges ainsi que le nombre exact de salariés concernés par entité.

Les motifs de la grogne sociale ne s'arrêtant pas à ces deux plans, nous exigeons que s'ouvre une négociation à l'échelle du groupe, basé sur deux revendications ; la première étudier toute solution alternative à la location gérance et la deuxième : mise en place d'une « Clause Sociale » dans le cadre du passage des magasins, tout format, en location gérance.

Contraindre la direction à accompagner les plans et les passages en location gérance n'a pas été notre seul objectif. C'est pourquoi nous avons également demandé l'ouverture d'une négociation sur la participation et évoqué les futures négociations salariales. Le pouvoir d'achat des salariés épargnés par la casse sociale occasionnée par le plan Carrefour 2022 reste une priorité pour notre organisation syndicale

#Carrefour1erMars